

Entités paysagères

- Zone d'implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (600 m)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)

Paysages du Ternois :

1 La vallée du Ternois

2 Les plateaux du Ternois

Paysages des hauts plateaux artésiens :

3 Les hauts plateaux artésiens

4 La haute vallée de l'Aa artésiens et des vaux de Scarpe et de Sensée :

5 La haute vallée de la Lys

Paysages montreuillois :

6 Les ondulations montreuilloises

7 La vallée de la Canche

Paysages du Pays d'Aire :

8 Le haut pays d'Aire

9 Le bas pays d'Aire

Paysages du val d'Authie :

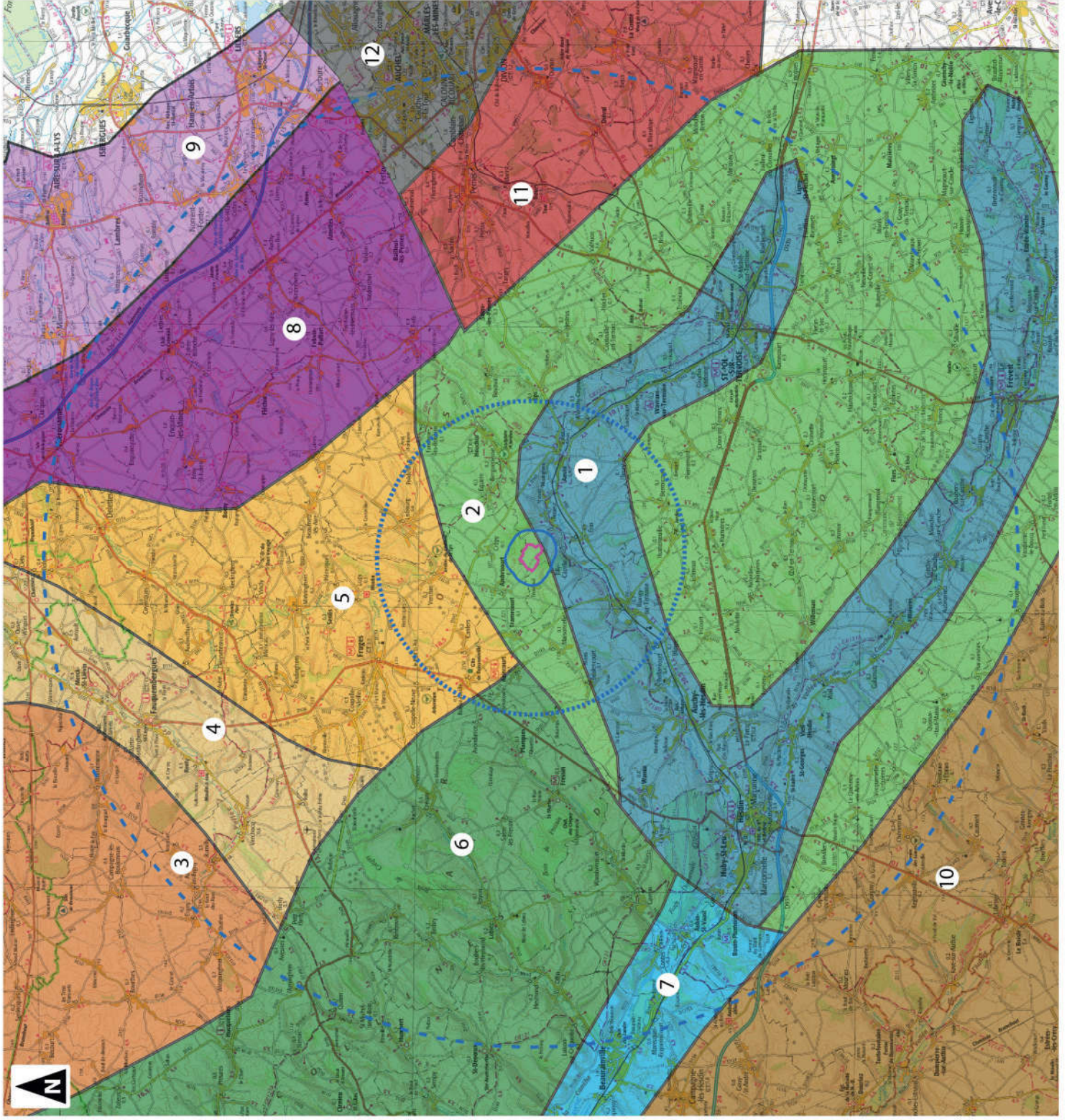
10 Vallée de l'Authie

Paysages des belvédères artésiens et des vaux de Scarpe et de Sensée :

11 Les belvédères artésiens

Paysages miniers :

12 Le bassin bruaysien et béthunois, les marches artésiennes



1:160 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

6.2.2. STRUCTURES PAYSAGERES

6.2.2.1. CONTEXTE GEOLOGIQUE

Le relief du territoire d'étude s'inscrit dans le grand découpage régional entre le Haut Pays et le Bas Pays. La transition entre ces deux grands ensembles s'effectue au nord-est du territoire d'étude par l'anticalinal de l'Artois, forme convexe née de la surrection du socle primaire au niveau d'anciennes failles. Ces reliefs isolent le plateau du Ternois des territoires situés au nord-est du territoire d'étude.

Le plateau présente un socle calcaire recouvert d'une couche de limons plus ou moins épaisse (dans tous les cas inférieure à 10 mètres, elle est par exemple de 7 mètres à Azincourt), et souvent argileuse. L'entaille des vallées de la Canche et de la Ternoise laisse affleurer les sédiments crétaqués sous-jacents, sur les coteaux. De nombreuses carrières y ont été creusées pour amender les terres lourdes du plateau.

6.2.2.2. PAYSAGES DE VALLEE : LA TERNOISE

La limite nord du Ternois se situe sur la ligne de partage de eaux entre la Manche et la mer du Nord. L'anticalinal dessine un toit qui dirige l'écoulement : au sud, via la Ternoise et la Canche, vers la Manche ; au nord, via la Lys, la Clarence et l'Aa, vers la mer du Nord.

Les deux principales vallées du territoire d'étude, la Canche et son affluent, la Ternoise, présentent un profil dissymétrique avec un versant nord abrupt et une pente plus progressive sur le versant sud. Au nord, l'association de rebords plats du plateau avec des pentes raides crée un effet de balcon au-dessus des fonds de vallée. Au sud, les grands plans inclinés du versant offrent de larges panoramas.

Le fond de vallée de la Ternoise, d'une largeur moyenne de 600 à 700 mètres, offre suffisamment de recul pour permettre, sur certaines séquences de routes, d'avoir des étendues dégagées de champs ou de prés entre la voie et la ligne de ripisylve signalant le passage du cours d'eau. Encaissé de 60 à 80 mètres sous le niveau des plateaux, il constitue un univers en soi.

L'organisation de la vallée se lie à travers l'étagement des éléments du paysage : route, voie ferrée, rivière et route découpent le profil de la vallée.

- structures végétales et agricoles

Seule la partie la plus proche du cours d'eau reste le domaine de la prairie, accompagnée des boisements de la ripisylve, de pointillés de haies bocagères et de peupleraies. La voie ferrée marquée côté sud une nette démarcation entre ces prairies et le début des terres agricoles qui remontent sur le versant. Ainsi, les champs laissent un vaste couloir ouvert, espace de recul permettant d'observer à distance les villages et les versants boisés.

Par ailleurs, le bocage se décline de diverses manières, autour des villages et des fermes isolées. Le bocage historique, avec des pâtures bordées de haies taillées basses (érable, chêne, noisetier, charme), à hauteur d'homme, fait souvent place à des enclos bornés de peupliers, avec une toute autre dimension, beaucoup plus verticale.

- structures urbaines

Les villages s'organisent en chapelet suivant le tracé de la vallée. En général implantés en pied de coteau, ils s'étagent sur la pente de part et d'autre de l'axe routier principal, colonne vertébrale de cette organisation.

Saint-Pol-sur-Ternoise et Hesdin, à la confluence avec la Canche, sont les principaux centres urbains de la vallée. Carrefour d'axes de communication, ils font se rejoindre routes de plateaux et de vallées.

A proximité de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP), le village d'Anvin, desservi par le train, constitue un petit centre urbain mêlant résidentiel et activités agricoles.

- axes de communication

Le principal axe routier de la vallée est la RD94, au pied du versant sud. Bordée d'un alignement d'arbres, il dessine une ligne structurante dans la vallée. Sur le versant nord, la RD97 double la RD94 entre Anvin et Blangy-sur-Ternoise, pour desservir Teneur et Tilly-Capelle.

6.2.2.3. PAYSAGES DE PLATEAU : LE TERNOIS

- structures végétales et agricoles

Sur les plateaux, l'alternance de villages, de boisements et de milieux ouverts crée un équilibre entre les pleins et les vides. Ce paysage de petite échelle rassemble plusieurs motifs au sein d'un même territoire, loin des étendues monotones des plateaux d'openfield.

La végétation est présente sous diverses formes :

- des boisements sur les pentes des vallons et sur certains sommets comme le grand bois d'Hesdin, forêt domaniale, à la confluence de la Canche et de la Ternoise,
- des alignements d'arbres le long des routes principales,
- des domaines historiques, cadrés par des perspectives boisées,
- les couronnes bocagères des villages.

Ce bocage, autrefois souvent accompagné de vergers, accueille aujourd'hui essentiellement des prairies pâturées « nues ». On trouve ces couronnes bocagères autour des villages, mais aussi autour des fermes isolées du plateau, en transition avec les labours. L'épaisseur de la couronne bocagère varie généralement entre 250 et 500 mètres autour du noyau villageois.

- structures urbaines

Sur le plateau, les villages se blottissent principalement au creux des vallons, alors que les fermes sont posées sur des replats en points hauts. Les villages sont très proches les uns des autres et se font écho visuellement : à la sortie d'un village, on aperçoit souvent la silhouette de son voisin, ou en tout cas la masse boisée du bocage qui l'entoure.

Les fermes isolées sont dans l'ensemble assez rares. Elles s'inscrivent pour la plupart à proximité ou le long des grands axes, comme la RD928 et la RD939. Quelques fermes se greffent également dans le prolongement de villages.

- axes de communication

Les principales routes de plateau aux abords de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) sont la RD939 et la RD928. Ces grands axes rectilignes, sur certaines séquences bordées d'un double alignement d'arbres, s'ouvrent sur les étendues cultivées du plateau.

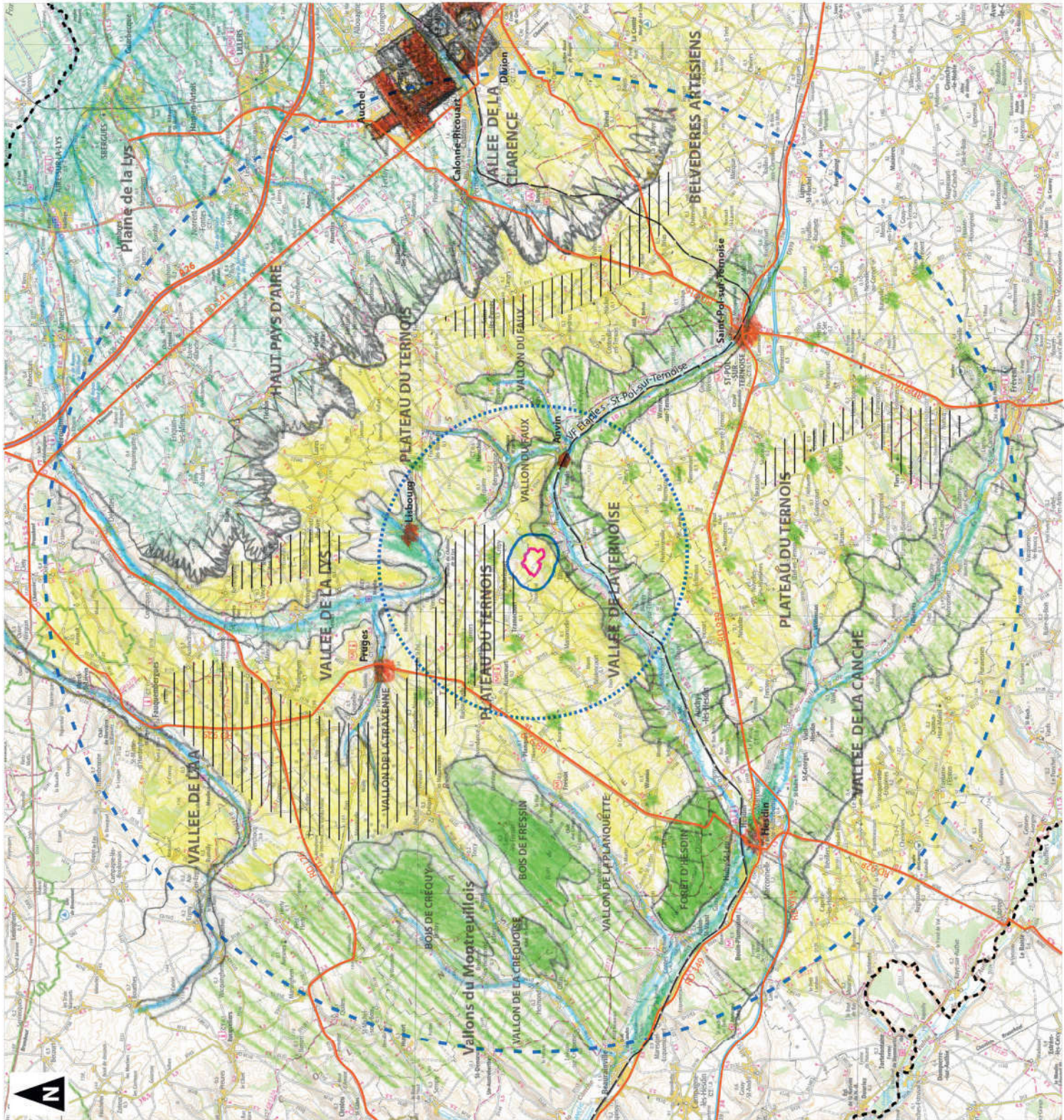


Carte : Structures du paysage, p223

Structures du paysage à l'échelle de l'aire d'étude éloignée



1:160 000
(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



6.2.2.4. CENTRES URBAINS

A proximité du territoire d'étude, les bourgades les plus importantes sont **Saint-Pol-sur-Ternoise (5220 habitants), Fruges (2400 habitants), Hesdin (2200 habitants)**, toutes installées en fond de vallée.

Saint-Pol-sur-Ternoise est située à 11 km au sud-est de la ZIP, à proximité de la source de la Ternoise. La ville s'est étendue sur le plateau avec des quartiers résidentiels et d'activités.

Fruges, au nord de la ZIP, épouse le fond de vallée de la Traxenne, petit cours d'eau affluent de la Lys, qui marque une légère dépression dans les hauteurs des plateaux artésiens. Le bourg s'étire le long de la RD928 avec des zones d'activités et des extensions de quartiers d'habitation. Par ses excroissances, la ville se trouve au contact du plateau.

Hesdin est située à la confluence de la Ternoise et de la Canche. La cité fondée au XVI^{ème} siècle s'est substituée à la place forte de Viell-Hesdin, village situé en amont de la confluence, sur la Canche. Au-delà de l'enceinte historique, l'urbanisation d'Hesdin fait aujourd'hui la jonction avec celle de Marcomme et de Marconnelle, situées sur le versant sud de la Canche.

6.2.2.5. PERCEPTION DE L'ENSEMBLE EOLIEN DE FRUGES

Les parcs éoliens de Fruges sont situés sur le territoire de la Communauté de Communes du Canton de Fruges. Construits à partir de 2006, ces parcs totalisent un ensemble d'environ 70 éoliennes. Ils représentent aujourd'hui le plus grand ensemble éolien terrestre de France. Cet ensemble remonte depuis la vallée de la Ternoise au nord de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) sur le plateau du Ternois, entre les vallées de l'Aa et de la Lys, sur un axe courbe d'environ 25 kilomètres linéaires.

6.2.3. ENJEUX PAYSAGERS

6.2.3.1. A L'ECHELLE DE L'AIRE D'ETUDE ELOIGNEE

Les enjeux à l'échelle de l'aire d'étude éloignée concernent :

- **la perception du parc éolien depuis les grands belvédères du paysage** : les plateaux situés au nord et à l'est du territoire d'étude, de part et d'autre de la ville de Fruges ; les rebords des plateaux en balcon sur les vallées au sud de la vallée de la Ternoise, et, dans une moindre mesure, de la vallée de la Canche.

A l'inverse, les terrils qui amorcent le bassin minier à l'est sont isolés de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) par les reliefs du Haut Pays d'Aire : ces derniers barrent la vue vers le plateau du Ternois depuis l'agglomération de Calonne-Ricouart. Le seul site pouvant mettre en lien ces deux paysages est le haut pays d'Aire.

- **la perception depuis les principaux axes routiers du territoire** : ces vues dégagées concernent surtout des axes routiers, à savoir la RD126 sur les hauts plateaux artésiens à l'ouest de Fruges, l'arrivée sur Hesdin depuis le sud par la RD928, la RD929 entre Fruges et Hesdin et la RD939 entre Hesdin et Saint-Pol-sur-Ternoise.

- dans un contexte éolien très chargé, **la lisibilité de la logique d'implantation des parcs éoliens** apparaît comme un enjeu important, d'autant plus que des promontoires naturels offrent des vues lointaines et dégagées sur les paysages du plateau, jusqu'à 60 mètres au-dessus du niveau de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP).

Autant l'implantation des éoliennes en bordure des reliefs des plateaux, au nord-ouest et au nord-est du territoire d'étude apparaît assez lisible à une échelle globale, autant l'articulation des parcs éoliens situés au centre du plateau du Ternois est moins évidente. On peut néanmoins lire une continuité à travers la vallée de la Lys et le vallon du Faux, qu'il s'agira d'affirmer à travers le projet.

L'enjeu principal à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, consiste donc à inscrire l'implantation des éoliennes du projet dans une logique d'ensemble, prenant en compte notamment l'ensemble éolien voisin de Fruges (éoliennes existantes et éoliennes projetées).



Carte : Sensibilités du paysage à l'échelle de l'aire d'étude éloignée, p225

Demande d'Autorisation Environnementale

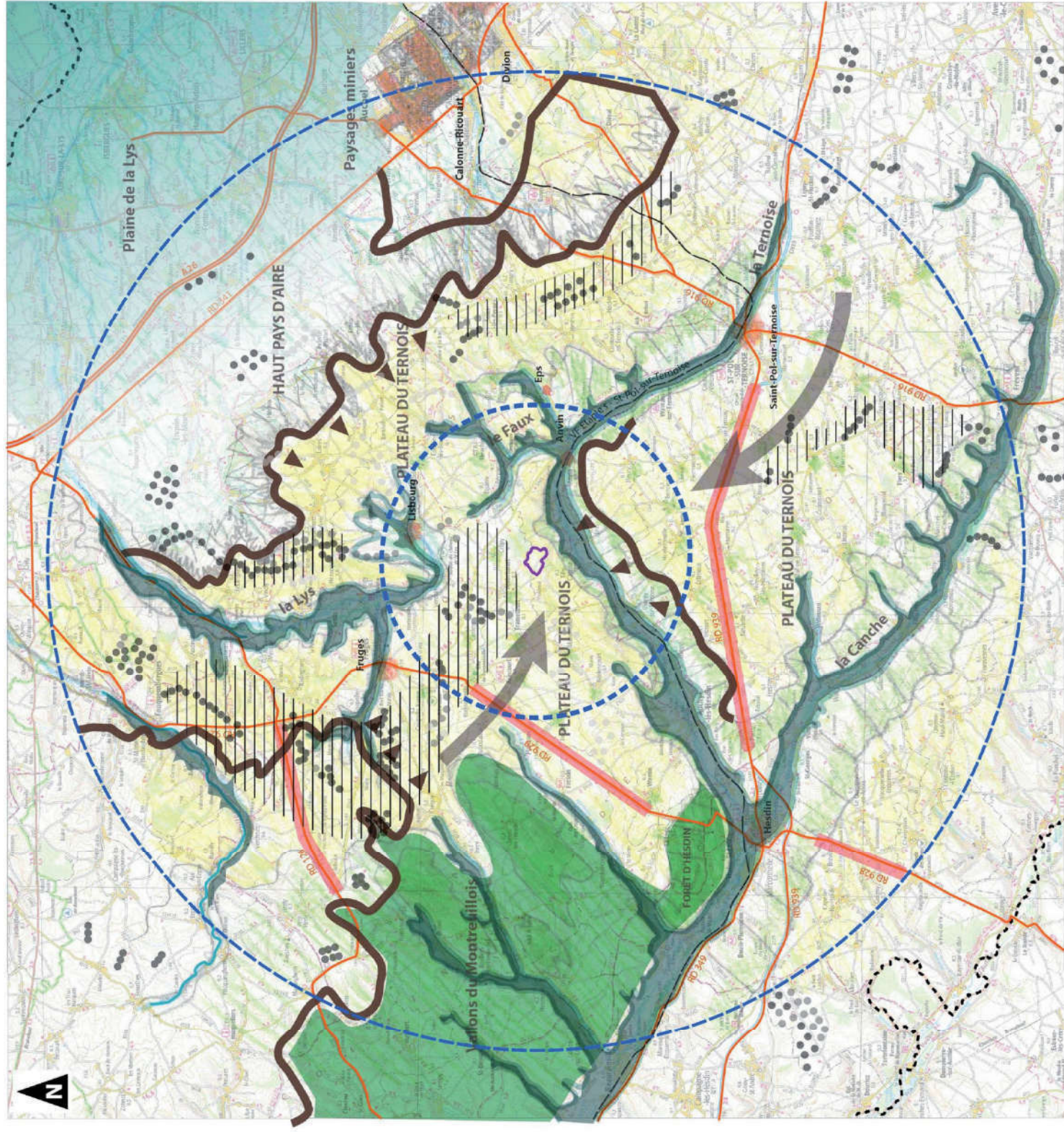
Sensibilités du paysage
à l'échelle de l'aire d'étude éloignée

- Zone d'implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)
- Paysages montreuillois isolés du plateau
- Fonds de vallées : vues limitées par le relief
- Descente vers la plaine de la Lys : paysages séparés du plateau
- Plateau du Ternois : exposition aux différents parcs éoliens
- Belvédères naturels : perception globale du plateau
- Séquences routières ouvertes sur le plateau
- Principaux ensembles éoliens
- Directions du relief, axes de perception
- Eolienne existante
- Eolienne en projet (accordée ou en instruction)
- RD 126
- A 26
- Autoroute



1:160 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



6.2.3.2. A L'ECHELLE DE L' AIRE D' ETUDE RAPPROCHEE

■ ENJEUX DU PAYSAGE

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, les enjeux du paysage se situent en particulier :

- au niveau du rapport à la vallée de la Ternoise

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) s'inscrit en rebord de plateau et le projet sera par conséquent visible depuis la vallée. L'enjeu lié à l'effet de contreplongée est donc à prendre en considération.

Le projet s'inscrira à l'arrière-plan des silhouettes des villages de Teneur, Tilly-Capelle, Erin et Anvin et au-dessus du versant nord de la Ternoise, mêlant bois et cultures. La pente modérée du versant à l'endroit du projet établit une transition progressive du fond de vallée au plateau. Par conséquent, la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) apparaît visuellement en retrait suffisant.

L'enjeu concernera donc principalement la hauteur des éoliennes : il s'agira de respecter un rapport d'échelle équilibré entre la taille des machines et l'épaisseur du versant perçue depuis la vallée.

- au niveau de l'enjeu de saturation du plateau en éoliennes

La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) s'inscrit dans un contexte de développement éolien important. Les projets d'extension de l'ensemble éolien de Fruges à l'ouest d'Ambricourt et au nord de Crépy viennent accentuer la présence d'éoliennes autour des villages. Par conséquent, certains villages comme Ambricourt, Crépy et Canliers sont confrontés à un risque de saturation dans l'environnement direct des lieux de vie.

L'enjeu est donc d'assurer une bonne lisibilité du développement éolien, mettant en lien les parcs existants avec les projets ; et de limiter le nombre d'éoliennes implantées.

- au niveau des perceptions depuis les balcons et les vallées

Les vallonnements du plateau produisent une multitude de perceptions, dégagées ou étroites, en contreplongée ou en surplomb...Hormis depuis la vallée de la Ternoise, seul le vallon du Faux, au niveau de Bergueuneuse et Equirre, (routes remontant sur le plateau) est susceptible d'offrir des points de vue en contreplongée sur le projet (vision partielle).

Les vues en balcon se concentrent sur certains points hauts du plateau, comme la RD98 entre Bermicourt et Fleury, au sud de la Ternoise et la RD93 au nord de Verchin (route de Verchin à Fruges). Ce dernier point de vue offre une vue à 360° sur le plateau et les différents parcs éoliens qui s'y inscrivent.

L'enjeu est d'éviter un effet de mitage et une cohérence visuelle entre les parcs.

- au niveau de l'intégrité des structures paysagères du plateau du Temois

Positionné aux abords d'Ambricourt, la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) s'inscrit en périphérie d'un ensemble villageois représentatif des paysages du plateau du Temois : villages entourés de leur couronne bocagère, distants de moins de 2 km. Il s'agit de préserver l'intégrité de cet ensemble.



Carte : Sensibilités du paysage à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée. p227

Demande d'Autorisation Environnementale

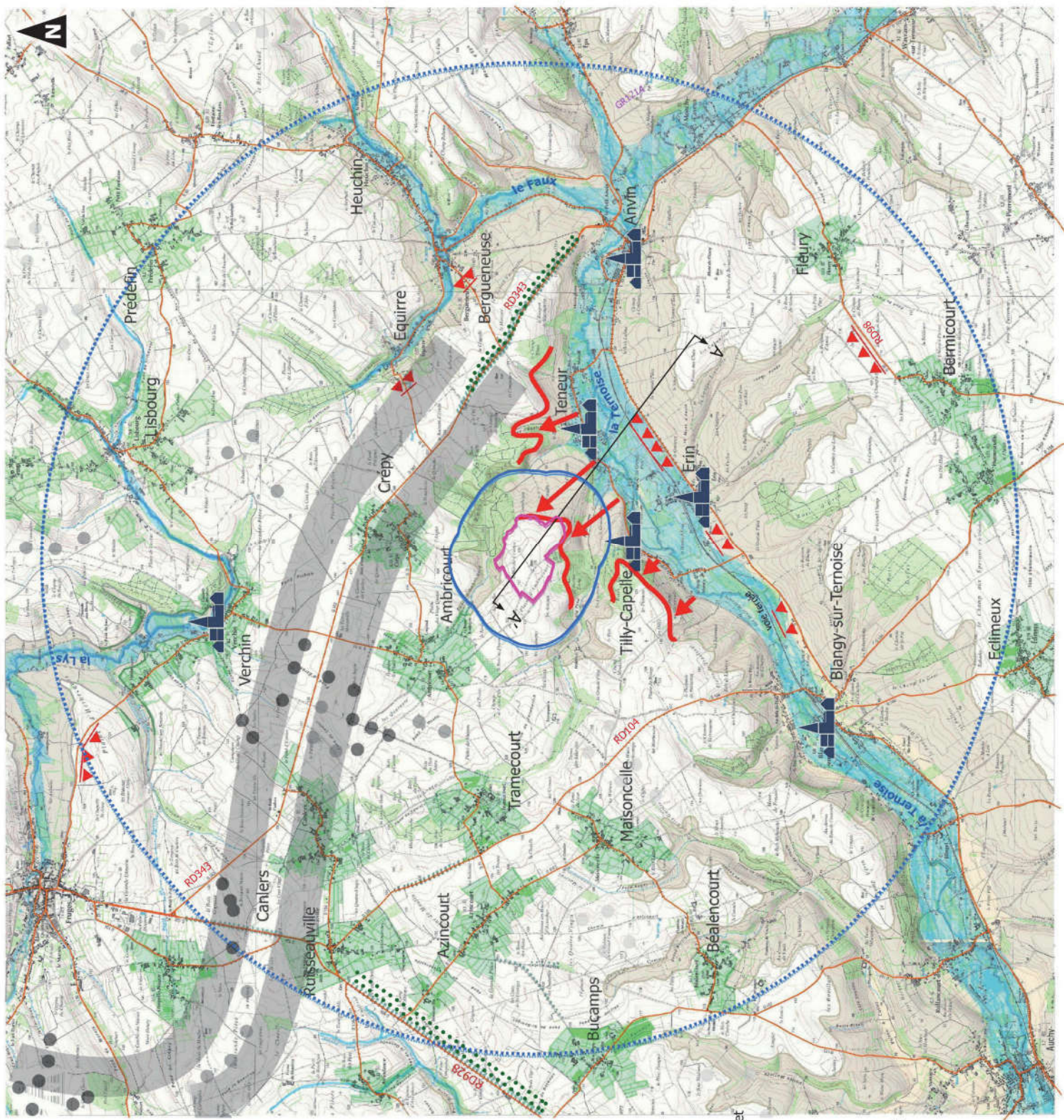
Sensibilités du paysage à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée

- Zone d'implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)
- Fonds de vallée
- Versants de vallées (limite : cote 100)
- Villages et leur couronne bocagère
- Principaux axes en prise visuelle avec le projet
- Perception en contreplongée depuis les vallées
- Perception en hauteur depuis les balcons
- Distance de la vallée au rebord du plateau : enjeu lié au rapport d'échelle entre versant et éoliennes
- Silhouette des villages en covisibilité possible avec le projet
- Eoliennes construites
- Eoliennes accordées / en instruction
- Lignes structurantes de l'ensemble éolien de Fruges suivant l'axe de la RD 343

0 1 2 3 4 5 km

1:50 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)



■ PERCEPTIONS DEPUIS LES AXES DE COMMUNICATION

Les autoroutes, les routes nationales ou départementales, les voies ferrées ou fluviales, les chemins de randonnées, sont autant de possibilités de découverte des paysages. Selon leur situation, ils offrent cependant plus ou moins de vues vers le projet éolien.

Dans le cas particulier du projet, les routes constituent les principaux observatoires, alors que les villages se trouvent en général isolés à la fois par le relief et par la végétation du bocage qui les entoure.

■ grands axes routiers du plateau : RD928, RD104 et RD343

Ces grands axes du plateau, rythmés par des alignements d'arbres, offrent des vues dégagées. La présence des alignements constitue un premier plan et ce faisant atténue la rupture d'échelle entre les éoliennes et les structures paysagères du plateau.

■ routes secondaires perpendiculaires à la vallée de la Ternoise

De nombreuses routes permettent de descendre depuis le plateau dans la vallée de la Ternoise. Sur le versant sud, hormis la RD104 évoquée plus haut, les routes au sud d'Erin et d'Anvin offrent des vues en balcon sur le rebord du plateau où s'inscrit le projet. Celui-ci s'intercalera au premier plan des éoliennes de l'ensemble éolien de Fruges.

■ route de fond de vallée : RD94

La RD94 suit le cours de la Ternoise et s'inscrit au pied du versant sud de la vallée. L'espace de recul ménagé par la bande de cultures s'interposant entre la voie et la rivière laisse la vue dégagée sur le coteau nord et vers le projet. Les éoliennes se situent au-dessus de la silhouette de Teneur. La vue sur Tilly-Capelle et Erin est filtrée par la végétation et donc limitée.

En s'éloignant de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP), la RD94 pourra offrir des vues ponctuelles sur le projet, si les conditions sont réunies : versant en pente douce, premier plan dégagé, fond de vallée suffisamment large pour donner du recul.

■ routes secondaires de plateau

Le plateau est parcouru par de nombreuses routes desservant les villages et épousant les variations du relief. La plupart des parcours entre les villages seront concernés par une vision partielle du projet, tronquée par les éléments d'occupation du sol (couronne bocagère des villages, bosquets...) et par les ondulations du relief. Au nord de Verchin, la RD93 offre une vue surplombant le village et l'ensemble éolien de Fruges.

■ GR 121

Le GR 121, en surplomb de la vallée de la Ternoise, offre de nombreuses vues panoramiques sur la vallée. Les perceptions depuis cet itinéraire sont analysées plus précisément dans le paragraphe traitant du tourisme.

6.2.3.3. SENSIBILITES PAYSAGERES

Le projet s'inscrit dans l'entité paysagère du Ternois, sur le rebord du plateau en rive droite de la vallée de la Ternoise. Il se positionne au sud du grand ensemble éolien de Fruges et de ses extensions programmées.

Les enjeux liés à l'implantation d'un parc éolien concernent principalement :

- la perception depuis les belvédères du paysage

- > A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, les hauts plateaux au nord et à l'est du territoire d'étude et les balcons de la Canche ;
- > A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, le coteau sud de la Ternoise et les points hauts du plateau, notamment au nord de Verchin.

- la distance aux vallées et vallons

- > la distance au fond de vallée de la Ternoise.

- les perceptions en contreplongée

- > Les vues en contreplongée depuis le fond de vallée de la Ternoise entre Blangy-sur-Ternoise et Anvin, sur la RD 94 ;
- > les vues en contreplongée depuis le vallon du Faux à Equirre, Bergueuneuse et Heuchin.

- l'inscription dans le contexte éolien

- > la continuité avec l'ensemble éolien de Fruges et la lisibilité de l'implantation pour une cohérence globale des différents parcs éoliens du plateau ;
- > la limitation de la saturation en éoliennes et l'évitement d'un effet de mitage.

- les sensibilités par rapport aux lieux de vie

- > l'inscription en surplomb des silhouettes de villages de vallées de vallées entre Anvin et Blangy-sur-Ternoise ;
- > la distance au groupe de villages situés à l'ouest de la Zone d'Implantation Potentielle ;
- > les perceptions depuis les accès des villages et ponctuellement depuis l'intérieur de l'urbanisation pour les villages de Teneur, Erin, Ambricourt, Crépy et Maisoncelle.

6.3. ETAT INITIAL DU PATRIMOINE

6.3.1. PATRIMOINE ARCHITECTURAL

6.3.1.1. LES MONUMENTS HISTORIQUES

Le classement et l'inscription sont régis par le titre II du livre VI du Code du Patrimoine et par le décret N°2007-487 du 30 mars 2007. Lorsqu'un projet se situe dans le périmètre de protection de 500 mètres d'un Monument Historique classé, une demande d'autorisation est nécessaire auprès de la Préfecture, via le Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine, avec avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France. Lorsqu'il s'agit d'un édifice inscrit, l'Administration doit en être informée. Seuls les monuments faisant l'objet d'une protection particulière au titre des Monuments Historiques (M.H.) par arrêtés et décrets de classement (C.M.H.) et inscription (L.M.H.) ont été ici recensés. Les édifices répertoriés par ces services dans le domaine de l'inventaire, mais sans protection, ne sont donc pas indiqués.

Les informations proviennent de la base de données Mérimée, gérée par le Ministère de la Culture, dont l'objet est le recensement du patrimoine monumental français dans toute sa diversité : architecture religieuse, domestique, agricole, scolaire, militaire et industrielle. La base est mise à jour périodiquement.

Dans le périmètre de 600 mètres autour de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

Aucun édifice protégé au titre des monuments historiques n'est inventorié dans le périmètre de 600 mètres autour de la ZIP.

Dans le périmètre de 6 kilomètres autour de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

On comptabilise 8 monuments historiques. Il s'agit pour la plupart d'églises et de châteaux.

Au-delà du périmètre de 6 kilomètres autour de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

On compte 52 monuments historiques. Il s'agit principalement d'églises et autres édifices religieux, de châteaux et de maisons.

6.3.1.2. LES CHATEAUX DU TERNOIS

Le territoire d'étude est parsemé de nombreux châteaux, datant pour la majorité du XVIIIe au XIXe siècle. Les châteaux plus anciens, de l'époque médiévale, ont quant à eux subi les conflits entre Français et Espagnols. Ceux qui subsistent sont soit réduits à l'état de ruines, comme le château de Créquy à Fressin, soit transformés par une reconversion en château d'agrément et d'apparat.

Ainsi, la plupart des châteaux visibles aujourd'hui sont des productions de style architectural classique, avec des compositions épurées : façades symétriques, peu d'ornementation, rythme des ouvertures, effets de verticalité et d'horizontalité... Par ailleurs, ces châteaux présentent une grande homogénéité au niveau des matériaux, avec une redondance de l'usage combiné de la pierre calcaire et de la brique.

Implantation dans le paysage

Ces châteaux se lisent aussi avec le paysage qui les entoure, dans une mise en scène dessinée par les inventeurs de ces lieux. Le bâti est composé avec le jardin qui l'entoure, et au-delà avec ses alentours. Des châteaux comme Tramecourt et Bucamps sont ainsi magnifiés par une perspective boisée. A Wamin, le château s'ouvre sur ces deux façades vers l'extérieur, avec une entrée principale cadrée sur l'allée d'accès et une perspective boisée à l'arrière du parc et débordant sur l'extérieur de l'enceinte.

Dans le territoire d'étude, les principaux châteaux sont : Tramecourt, Humeroeuille et Verchin à proximité de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) et Humières, Neulette, Estruval, Fressin et Wavrans à l'échelle de l'aire d'étude élargie.

6.3.1.3. LES EGLISES DES VALLEES AUX PLATEAUX

Les églises protégées à proximité de la Zone d'Implantation Potentielle (aire d'étude rapprochée) se situent dans des villages de vallée. Elles sont généralement mises en valeur par rapport au reste de l'urbanisation grâce à une position surplombante, à la transition avec le coteau. Par ailleurs, l'église de Verchin comporte une particularité : son clocher est tors, caractéristique qui concerne seulement une centaine de clochers en Europe.

6.3.1.4. LE CHAMP DE BATAILLE D'AZINCOURT

La commune d'Azincourt a été rendue célèbre par la bataille sanglante qui s'y est déroulée durant la guerre de 100 ans, opposant Français et Anglais.

L'ancien champ de bataille est une étroite clairière d'environ 900 mètres de long, encadrée par deux bois : le bois de Tramecourt, à l'est ; le bois d'Azincourt à l'ouest (ancien bois en partie disparu au sud du bourg d'Azincourt).

Le champ de bataille s'étendait entre Ruisseauville au nord et Maisoncelle, au sud. L'étendue dégagée de la clairière est sa forme longitudinale sont encore bien lisibles. Le site historique est aujourd'hui traversé par la RD71. Des archers grandeur nature ont été disposés le long de la route pour symboliser les soldats.

6.3.1.5. LES SITES PATRIMONIAUX REMARQUABLES

Aucun site patrimonial remarquable n'est recensé sur le territoire d'étude.

6.3.1.6. LES SITES INSCRITS ET CLASSES

La mise en place et la protection des sites classés et inscrits sont régies par la loi du 2 mai 1930 relative aux monuments et sites naturels.

Les sites inscrits et classés sont des sites reconnus pour leur caractère exceptionnel. L'inscription ou le classement reconnaît les qualités d'un site en fonction de différents critères : artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Cette reconnaissance justifie une surveillance de l'évolution du site, sous forme d'une consultation de l'Architecte des Bâtiments de France sur les travaux qui y sont entrepris.

Cette protection couvre à la fois des éléments bâtis, des espaces naturels et des paysages.

Le recensement de ces sites provient de la base de données CARMEN, gérée par la DREAL Hauts-de-France.

Douze sites inscrits et classés ont été recensés sur le territoire d'étude.

Sites classés :

- l'allée dite « Tour de Chaussée d'Hesdin » à Hesdin,
- la Rotonde des Tilleuls de Bomy,
- les terrils du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais : 8 terrils dans le territoire d'étude.

Sites inscrits :

- la hêtraie de Berny, à Frévent et Ligny-sur-Canche,
- le château et le moulin à eau de Renty.

6.3.1.7. LES SITES UNESCO

- le **beffroi de l'hôtel de ville d'Hesdin**. L'édifice a été inscrit en juillet 2005, aux côtés de 22 autres beffrois des Hauts-de-France. Cette tour de 70 mètres de haut, au cœur du bâtiment de l'hôtel de ville, domine une place centrale d'Hesdin du haut de ses 70 mètres. Plusieurs fois reconstruit, le beffroi tel qu'il nous apparaît aujourd'hui date d'une restauration de 1875.

- sept biens du bassin minier du Nord-Pas-de-Calais

Le bassin minier est inscrit depuis 2012 au patrimoine mondial de l'UNESCO en tant que « paysage culturel ». 353 biens qualifiés de « remarquables » sont protégés sur l'ensemble du périmètre. Ils regroupent des terrils et des chevalements, mais aussi des fosses d'extraction, des voies ferrées, des sièges de cités minières, des équipements collectifs...

Au regard de la spécificité de la catégorie « paysage culturel évolutif », le périmètre du bien inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO se compose de trois zones, combinant représentativité patrimoniale et paysagère, et la nécessaire évolution d'un cadre de vie pour plus d'un million d'habitants :

- zone 1 : le bien inscrit au patrimoine mondial

Il s'agit de surfaces et attributs représentatifs de la valeur universelle exceptionnelle du Bassin Minier. L'enjeu de cette zone est la pérennité du bien inscrit, obtenue grâce à des mesures de protection.

- zone 2 : la zone tampon, dite « zone de cohérence paysagère »

Il s'agit de la surface périphérique du bien inscrit. Elle garantit la cohérence paysagère et la préservation de l'identité globale du Bassin Minier. L'enjeu n'est pas de figer l'évolution de cette zone mais de viser un objectif de qualité paysagère.

- zone 3 : la zone d'adhésion

Cette zone couvre l'ensemble des communes qui constituent le Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais. Toutes ces communes adhèrent aux valeurs défendues par l'UNESCO.

A l'extrémité est du territoire d'étude, sept biens ont été inscrits à l'UNESCO :

- le bâtiment de la Goutte de Lait à Auchel,
- le monument aux morts d'Auchel,
- la cité de Rimbart à Auchel,
- les terrils 31, 32 et 34 de Ligny-les-Aire (également sites classés),
- le terril 244 d'Enquin-les-Mines.

6.3.1.8. LES CONES DE VUE

Face au développement de projets éoliens dans le département, le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP) du Pas-de-Calais a fait réaliser une étude pour déterminer des cônes de vue à préserver.

Ces cônes de vue ont été identifiés notamment :

- à partir des parcs des châteaux du XVIIIe siècle,
- à partir et vers les sites patrimoniaux du Montreuillois et de l'est Arrageois,
- sur la base d'une étude intitulée « éoliennes et patrimoine » réalisée en 2007.

Les cônes de vue du territoire d'étude et orientés en direction du projet font référence à la première catégorie (parcs des châteaux du XVIIIe siècle) et concernent :

- le château de Wamin,
- le château d'Estruval à Vieil-Hesdin,

Par ailleurs, un cône de vue a été répertorié sur l'église de Saint-Martin à Heuchin, mais de courte portée.

Dans l'ensemble, les cônes de vue tels que représentés par le SDAP ne portent pas jusqu'à la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP).

■ le château d'Estruval

Le château d'Estruval s'inscrit en contrebas de la RD939 au bout d'une allée de tilleuls. Le domaine comprend le château, une ferme et s'entoure de prairies et de bois.

Le cône de vue correspond à une vue dégagée depuis le château en direction du nord-est. Le regard glisse sur les pentes herbeuses et remonte vers la route départementale, sur la crête du plateau.

■ le château de Wamin

Le château de Wamin est implanté sur un replat à mi-pente d'un versant, au centre du bourg de Wamin. Le château, accessible depuis la rue par une grille d'entrée flanquée de deux pavillons, s'entoure d'un grand parc composé d'une clairière bordée d'arbres. Cette vaste pelouse offre un recul de 200 à 300 mètres entre le château et la lisière boisée, en direction de l'est.

Le cône de vue correspond à la vue depuis le château, et notamment depuis les étages du bâtiment.

6.3.1.9. LE PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

Le territoire d'étude comporte, parmi les éléments de patrimoine archéologique, les vestiges du **château du Vieil Hesdin**. Extrait de la brochure de l'office de tourisme d'Hesdin : « Au XVIIème siècle, Charles Quint ordonne la destruction de l'ancienne Hesdin (aujourd'hui Vieil Hesdin), cité importante de l'Artois, prestigieuse grâce aux Comtes d'Artois puis aux ducs de Bourgogne qui avaient développé, s'inspirant de l'Italie, un immense parc où l'on trouvait des machines extraordinaires, des automates...lieu de divertissement et de diplomatie ». Ce parc couvrait un vaste territoire (913 hectares), s'étendant entre le village de Vieil Hesdin et la ferme du bois Saint-Jean et a donné son nom à la commune de « Le Parc ».

Aujourd'hui, le village de Vieil-Hesdin conserve quelques vestiges de l'ancienne ville d'Hesdin : les ruines du château (non visitables) et les restes des anciens remparts et des fossés. Par ailleurs, de nombreuses pierres du château ont été réutilisées pour la construction de la ville nouvelle d'Hesdin, à la confluence de la Canche et de la Ternoise.

6.3.1.10. LE PATRIMOINE NON PROTEGE

■ patrimoine civil

La notion de patrimoine peut s'étendre aussi à des édifices plus modestes, répartis plus largement sur le territoire et qui donnent une atmosphère particulière aux villages et participent à leur attrait.

L'architecture villageoise est marquée par de nombreuses maisons traditionnelles, des fermes fortifiées et également des manoirs et de grosses demeures bourgeoises. Les mares villageoises, comme à Maisoncelle, constituent également des événements au centre des villages.

Sur le plateau, le regard est parfois attiré par un élément isolé comme à Maisoncelle, la tour d'un ancien moulin.

▪ patrimoine religieux

Les dochers d'églises constituent des points de repère dans le paysage. Ils s'élèvent plus ou moins au-dessus de la couronne bocagère et marquent l'emplacement des villages. L'église d'Ambricourt, à 1,5 km au nord-ouest de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP), s'inscrit sur une plateforme en haut de village, aux côtés de quelques maisons. Le monument se perçoit en contreplongée dès l'entrée du bourg. L'église d'Equirre, à 2,7 km au nord-est du bourg, offre quant à elle un exemple d'architecture de style classique, au creux du vallon du Faux. Ces points d'appel sont relayés sur le plateau par de nombreux petits oratoires. Ces chapelles sont implantées à des endroits stratégiques, généralement au carrefour de routes.

6.3.2. TOURISME

6.3.2.1. LES SITES TOURISTIQUES

Le site historique de la bataille d'Azincourt et son centre d'interprétation constituent la principale attraction du plateau du Ternois. Le site a notamment été mis à l'honneur lors d'une reconstitution historique commémorant le 600^e anniversaire de la bataille, en 2015.

La communication touristique est axée d'une part sur des monuments historiques - beffroi et hôtel de ville d'Hesdin, château de Wamin, château de Bours, abbaye de Balval et château de Cercamp et d'autre part sur les grands sites naturels de la Canche et de la Ternoise pour les activités de loisirs « nature ».

6.3.2.2. LES CIRCUITS TOURISTIQUES ET DE RANDONNÉE

Le territoire d'étude est parcouru par deux grands itinéraires de randonnée :

- le GR121, dont le tracé emprunte le rebord du plateau au nord de la vallée de la Canche,
- le GRP Tour du Ternois Sud, sur le coteau nord de la vallée de la Ternoise, entre Hesdin et Saint-Pol-sur-Ternoise,
- le GRP Tour du Ternois Nord, se poursuivant à l'est du territoire d'étude à l'intérieur du plateau.

Localement (à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée), plusieurs circuits pédestres sont proposés par le groupement de Pays Sept-Vallées / Ternois.

Enfin, la Zone d'Implantation Potentielle est traversée par un circuit pédestre local de 11 km balisé par la Fédération Française de Randonnée, le Circuit des Courtillages.



Carte : Monuments historiques, p232

6.3.3. SENSIBILITES DU PATRIMOINE ET DES SITES TOURISTIQUES

6.3.3.1. SENSIBILITE DES MONUMENTS HISTORIQUES

SENSIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE

Eglise d'Huby-Saint-Leu

L'église est séparée du reste du plateau par l'éperon boisé qui la domine (forêt domaniale d'Hesdin). Néanmoins, le monument pourrait se trouver en visibilité lointaine avec le parc en projet, depuis la RD928 au sud d'Hesdin et depuis la RD138 au sud-ouest, ces deux points de vue correspondant à des vues en balcon depuis le rebord de plateau.

Beffroi d'Hesdin

Le beffroi de l'hôtel de ville d'Hesdin, avec ses 70 mètres de haut, domine la silhouette de la ville d'Hesdin. Il pourrait se retrouver en visibilité avec le projet depuis les mêmes points de vue que pour l'église d'Huby Saint-Leu : depuis la RD928 et depuis la RD138.

Ferme de Wamin (ferme du Bois Saint-Jean)

Cette ancienne commanderie se situe sur le plateau au sud du bourg de Wamin. Les bâtiments d'habitation sont isolés par des haies arborées. La ferme s'ouvre sur l'étendue des champs sur sa limite nord, du côté du chemin d'accès. Des vues sont possibles depuis cette voie.

Château de Wamin

Le cône de vue emblématique depuis le château sera potentiellement concerné par une vue sur le projet, au niveau des étages supérieurs de l'édifice.

Château d'Estruval

Le château d'Estruval se situe en retrait de la RD139, en contrebas de la route. Le domaine sera perçu en visibilité avec la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) depuis la route départementale en allant vers l'est. Néanmoins le château et le site de projet sont situés sur des angles de vue distincts (il faudra tourner la tête pour distinguer d'une part le château, d'autre part le parc éolien).

Château et église de Flers

Les deux édifices sont situés côte à côte, à une extrémité du village de Flers, sur une bande de plateau séparant deux vallons. Les vues sont dégagées depuis le chemin bordant l'enceinte du château, avec une vue vers la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP).

Eglise de Sains-les-Pernes

Le village de Sains-les-Pernes culmine à environ 170 mètres, soit environ 40 mètres au-dessus du niveau de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP). L'église se situe en bordure du village, et se trouve donc potentiellement en prise visuelle avec le site de projet.

Eglise d'Éps

L'église se situe sur la partie amont du vallon d'Éps, sur un promontoire au centre du village. La route descendant vers le village depuis les belvédères du Haut Pays d'Aire offre une vue lointaine sur la vallée et les rebords du plateau. Toutefois, depuis cet itinéraire, la butte surplombant le village obstrue la vue en direction du projet.

SENSIBILITÉ DES MONUMENTS HISTORIQUES DE L'AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

Eglise d'Anvin

L'église est située à flanc de coteau sur le versant sud de la Ternoise. Le parc éolien sera perçu en visibilité avec le clocher de l'église, depuis la route qui accède au bourg par le coteau sud de la Ternoise (route venant de Fleury). Par ailleurs, des visibilités sont possibles depuis la RD343 à l'entrée est du bourg.

Motte féodale de Lisbourg

Située à l'ouest du centre-bourg, occupée par une exploitation agricole, la motte féodale semble aujourd'hui faire partie du relief naturel. Elle s'inscrit dans le fond de vallée, environ 30 mètres sous le niveau du plateau. L'encaissement de la vallée empêche toute vue en direction du projet.

Eglise d'Heuchin

L'église d'Heuchin, implantée en pied de coteau dans le vallon du Faux, se découvre depuis le haut du village, en descendant du plateau. Devant le monument, le parvis dessine une plateforme surélevée par rapport au fond de vallée. Néanmoins, les reliefs des versants, dans ce vallon encaissé, limitent la portée des vues. Les seules vues possibles concernent la perspective de la RD71, rue principale du bourg au bord de laquelle s'inscrit l'église, et axée en direction du projet. Il s'agira dans tous les cas de vues limitées.

Eglise de Verchin

L'église, au centre du bourg de Verchin, s'élève au bord de la rue principale, à flanc de coteau. Encaissé de 30 mètres par rapport au niveau du plateau, le monument est uniquement visible depuis les rebords proches de ce dernier.

Château de Verchin

Le château de Verchin se niche dans le fond de la vallée de la Lys, au cœur d'un parc à l'anglaise, lui-même enserré dans les boisements d'un vallon. La différence d'altitude avec le plateau, d'environ 30 mètres, ainsi que le contexte boisé du site, empêchent toute vue en direction du projet.

Château d'Humeroeuille

Le château d'Humeroeuille s'inscrit dans une composition orientée selon un axe nord-ouest - sud-est. Le bâtiment, au centre du parc, présente un parvis côté nord tourné vers l'urbanisation d'Humeroeuille. De ce côté, le bâti masque toute vue lointaine en direction de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP). Côté sud, la grande perspective du parc est dirigée à l'opposé du projet. Le site ne présente donc pas d'enjeu par rapport au projet.

Château de Tramecourt

Le château de Tramecourt s'inscrit dans un écrin boisé, en retrait de la RD104. La perspective de l'allée d'accès au château est encadrée par un double alignement d'arbres et s'étend en fond de vallon. Le relief et la végétation empêchent ainsi toute vue en direction du projet depuis le monument et ses abords.

Ancien presbytère de Teneur

Ce monument attenant à l'église, enserré dans la végétation, s'inscrit au pied du coteau nord de la Ternoise, 50 mètres sous le niveau de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP).

La position du presbytère directement au pied du relief empêche toute vue lointaine en direction du site de projet. Le monument, malgré sa proximité au site de projet, ne présente donc aucun enjeu.

En conclusion, les enjeux concernant les monuments historiques concernent principalement :

- dans l'aire d'étude éloignée : les covisibilités avec le beffroi d'Hesdin, et l'église d'Huby-Saint-Leu ; les visibilités depuis la ferme et le château de Wamin, le château d'Estruval, le château et l'église de Fliers et les abords de l'église de Sains-les-Pernes.
- dans l'aire d'étude rapprochée : les covisibilités avec l'église d'Anvin et de Verchin, les visibilités depuis les abords de l'église d'Heuchin.

6.3.3.2. SENSIBILITE DES SITES CLASSES ET INSCRITS

Les sites classés et inscrits identifiés précédemment sont situés pour la totalité à plus de 10 kilomètres de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) et ne présentent aucune sensibilité vis-à-vis du projet.

6.3.3.3. SENSIBILITE DES SITES UNESCO

A l'intérieur du territoire d'étude, le beffroi d'Hesdin pourrait être perçu en covisibilité avec le projet depuis des routes en balcon sur la vallée. Les enjeux ont été analysés dans le paragraphe portant sur les sensibilités des monuments historiques.

Par ailleurs, les sites du Bassin Minier ne présentent aucune sensibilité du fait de la présence des reliefs du Haut Pays d'Aire qui les séparent du projet, y compris concernant les terrils. Cette barrière physique ainsi que la distance séparant les terrils de la Zone d'Implantation Potentielle (environ 20km) rendent quasiment impossible toute vue sur le projet.

6.3.3.4. SENSIBILITE DU PATRIMOINE ARCHEOLOGIQUE

Les vestiges archéologiques ne sont en général découverts que lors des travaux. Et seules des opérations de diagnostics permettent de juger du réel potentiel archéologique d'une zone. Seul le porter à connaissance des positionnements précis des aménagements permettra de lever les doutes sur les risques d'impact des projets éoliens vis-à-vis des éléments du patrimoine archéologique. Les services de la DRAC seront consultés lors de la définition précise du projet et seront saisis pour tous les travaux susceptibles d'affecter le sous-sol.

6.3.3.5. SENSIBILITE DES MONUMENTS NON PROTEGES

Les sensibilités des monuments non protégés concernent principalement les églises des villages proches de la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) :

- église d'Ambricourt : visibilité partielle du projet possible depuis le parvis de l'église,
- églises de Tilly-Capelle et de Teneur : covisibilité avec les clochers depuis la RD94.

6.3.3.6. SENSIBILITE DU SITE DE LA BATAILLE D'AZINCOURT

Le site de la bataille est empreint d'une grande charge symbolique. La proximité de parcs éoliens, d'autant qu'elle ne remet pas en cause l'intégrité de la clarté historique, n'est pas problématique. En l'occurrence, la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) est suffisamment distante pour ne pas créer d'effet d'intrusion sur ce site. Concernant les perceptions du projet, celles-ci seront limitées depuis le site historique par les vallonnements du plateau et par les boisements et le bocage qui entourent le village et le château de Tramecourt.

6.3.3.7. SENSIBILITE DES SITES ET CIRCUITS TOURISTIQUES

Sites touristiques

Parmi les sites touristiques du territoire d'étude, les enjeux concernent principalement ceux faisant l'objet d'une protection au titre des monuments historiques, et en particulier : le château de Wamin et le beffroi et l'hôtel de ville d'Hesdin. Par ailleurs, le champ de bataille d'Azincourt est également un site touristique. La vallée de la Ternoise est évoquée au travers de l'analyse des sensibilités du paysage.

Circuits touristiques

Les circuits pédestres de l'aire d'étude rapprochée présentent de nombreuses séquences de plateau ou de coteau en prise visuelle avec la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP). Le projet y apparaîtra généralement en covisibilité avec les autres parcs éoliens du plateau.

Concernant le GR121, les vues concernant des séquences de l'itinéraire en rebord de plateau ou sur le coteau sud de la Ternoise, notamment entre Anvin et Teneur.



Carte : Sensibilités du patrimoine, p235

Conclusion des sensibilités du patrimoine et du tourisme

Le territoire d'étude présente une importante signification historique, due aux événements qui s'y sont déroulés (bataille d'Azincourt) et à la présence de nombreux châteaux, avec une continuité entre l'époque médiévale et aujourd'hui opérée grâce à la transformation des domaines au cours du XVIIIème et du XIXème siècle.

Les principaux enjeux au niveau du patrimoine et du tourisme concernent :

A l'échelle de l'aire d'étude éloignée :

- le beffroi d'Hesdin et l'église d'Huby-Saint-Leu,
- la commanderie du bois Saint-Jean (ferme de Wamin),
- le château et l'église de Fliers,
- le château de Wamin,
- le château d'Estruval,

A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée :

- l'église d'Anvin,
- l'église de Verchin,
- l'église d'Heuchin,
- les églises (non protégées) d'Ambricourt, de Tilly-Capelle et de Teneur.
- les GRP tour du Ternois Sud et tour du Ternois Nord et les circuits de randonnée des plateaux.



Carte : Sensibilités du paysage et du patrimoine, p236

Demande d'Autorisation Environnementale

Sensibilités du patrimoine

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (600 m)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)
- Limite départementale

Monuments historiques :

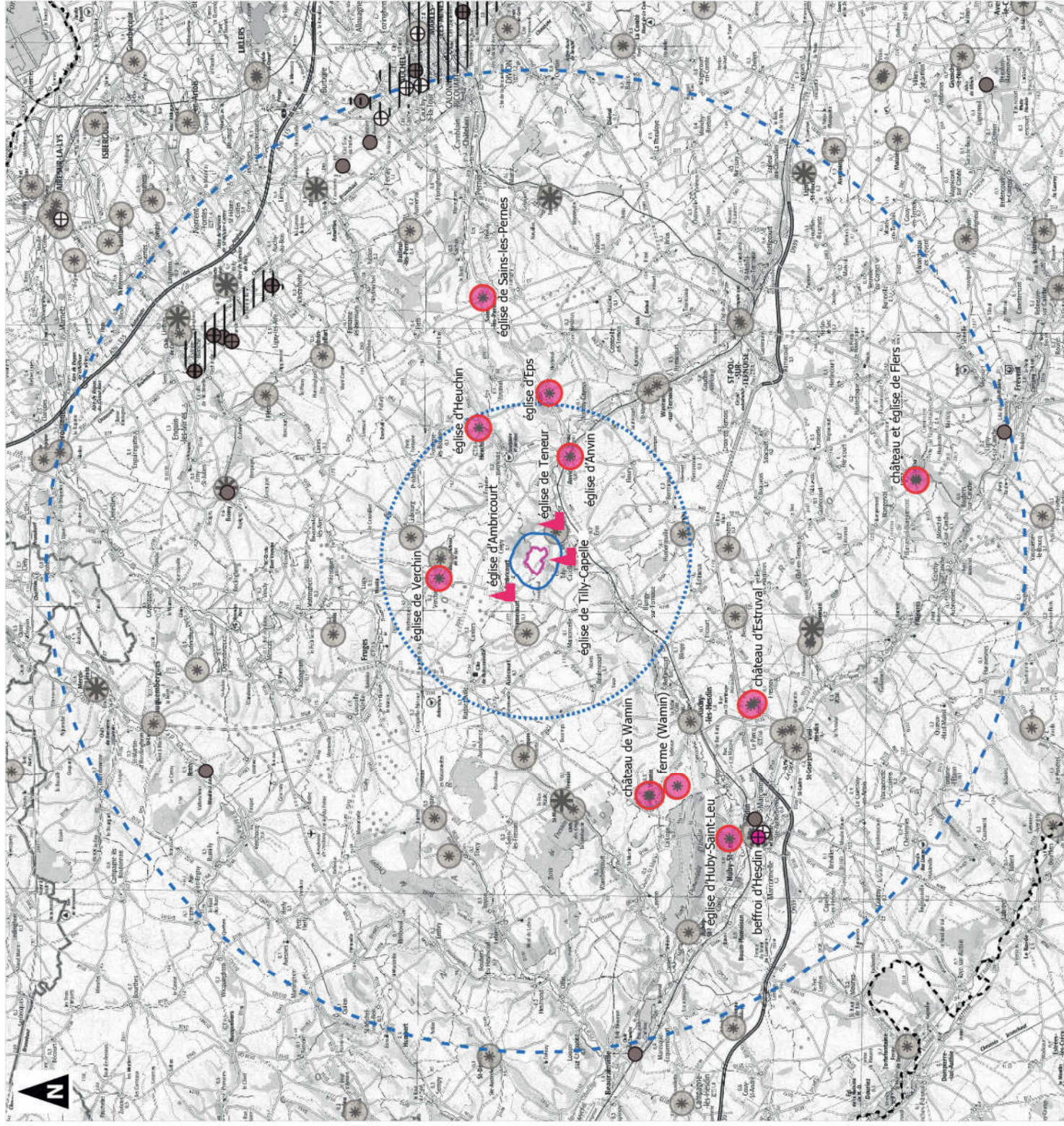
- Monument Historique inscrit / classé
- Périmètre de 500m autour des MH
- Monument Historique sans enjeu vis-à-vis du projet
- Monument Historique présentant des enjeux vis-à-vis du projet
- Monument non protégé présentant des enjeux vis-à-vis du projet
- Site Unesco sans enjeu vis-à-vis du projet
- Site Unesco présentant des enjeux vis-à-vis du projet
- Terrils avec double protection (Unesco / site classé) sans enjeu vis-à-vis du projet
- Site classé sans enjeu vis-à-vis du projet
- Zone tampon des biens Unesco du Bassin Minier



1:160 000

(Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Rédaction : AUDIICE, 2017
Source de fond de carte : IGN Scan 250[®]
Sources de données : IGN BD Cartho[®] - Atlas des Patrimoines
ENERTRAG - AUDIICE, 2017



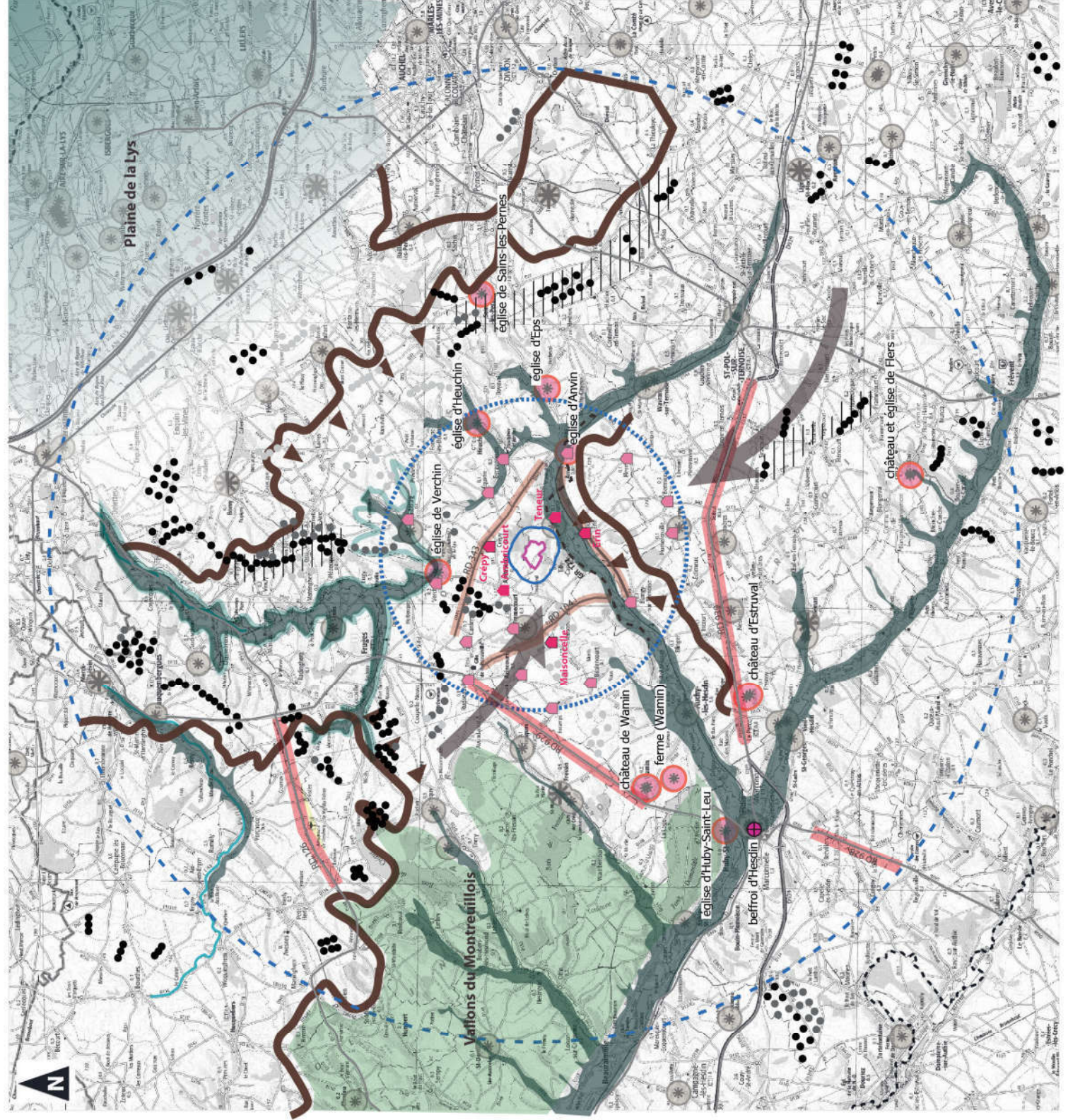
Demande d'Autorisation Environnementale
**Synthèse des sensibilités
 du paysage et du patrimoine**

- Zone d'implantation Potentielle (ZIP)
- Aire d'étude immédiate (600 m)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude éloignée (20 km)
- Limite départementale
- Paysages montreuillois isolés du plateau
- Fonds de vallées : vues limitées par le relief
- Descente vers la plaine de la Lys : paysages séparés du plateau
- Belvédères naturels : perception globale du plateau
- Séquences routières ouvertes sur le plateau
- Principaux ensembles éoliens
- Directions du relief, axes de perception
- Eolienne construite
- Eolienne accordée / en instruction
- Bien UNESCO à enjeu : le beffroi d'Hesdin
- Monuments Historiques à enjeu
- Lieux de vie à enjeu fort
- Lieux de vie à enjeu modéré



1:160 000
 (Pour une impression sur format A3 sans réduction de taille)

Realisation : AUDDICE, 2020
 Source de fond de carte : IGN Scan 250®
 Sources de données : IGN BD Cartho® - Atlas des Patrimoines - ENERTRAG - AUDDICE



6.4. ORIENTATIONS D'IMPLANTATION

6.4.1. ENJEUX

Le choix d'implantation est guidé par plusieurs principes, correspondant à une réflexion adaptée à différentes échelles :

- A l'échelle du territoire d'étude (aire d'étude éloignée), **le respect de la stratégie du Schéma Régional Eolien et de la définition de pôles de densification** : la Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) s'inscrit en prolongement immédiat du pôle de densification investi par l'ensemble éolien de Fruges, il vient agrandir ce pôle jusqu'au rebord du plateau et y mettre une relative finalité, ce qui améliorera sa lisibilité.

- A l'échelle de l'aire d'étude éloignée, **l'insertion dans les microreliefs du plateau et le recul par rapport aux ensembles boisés**,

- A l'échelle de l'aire d'étude rapprochée, **le positionnement par rapport à la vallée de la Ternoise, en adoptant un recul suffisant**.

6.4.2. ORIENTATIONS

- **une inscription en retrait par rapport au rebord du plateau**

Pour limiter l'effet de surplomb sur la vallée, il est préconisé de ne pas s'inscrire directement en bordure de plateau, mais en retrait d'environ 200 mètres par rapport à la rupture de pente. Ce qui correspond au niveau de la ZIP, à s'inscrire au-dessus de la cote 120 m.

- **une disposition en cohérence avec le relief du site**

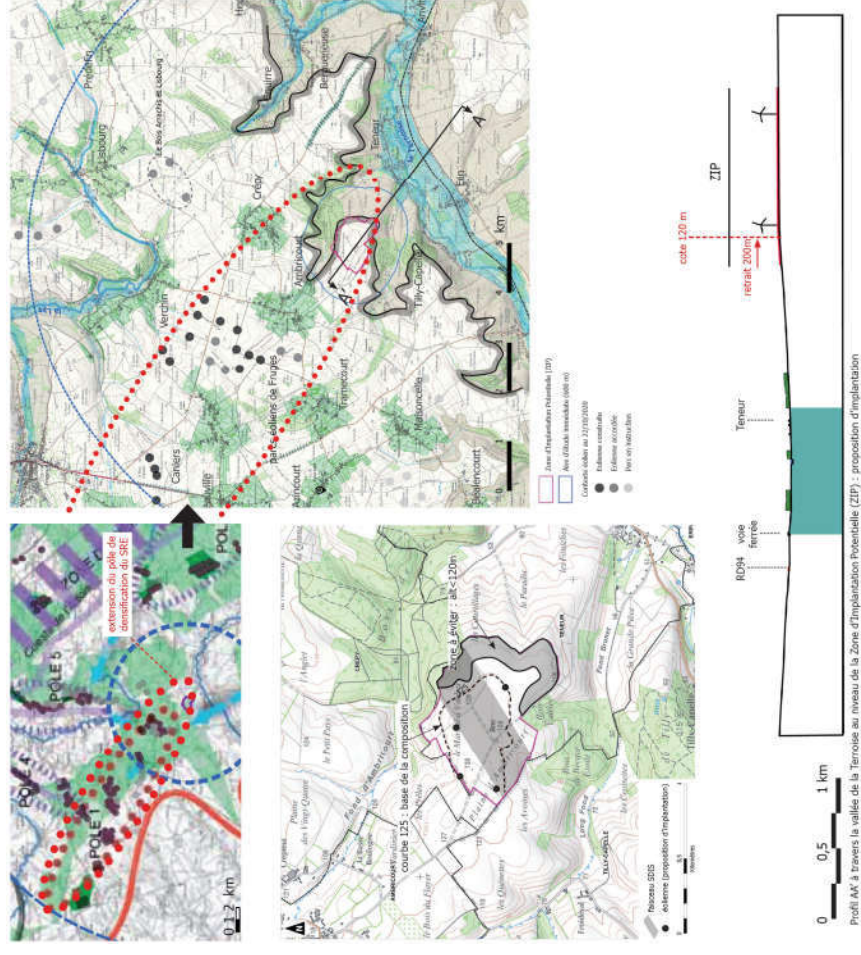
La Zone d'Implantation Potentielle (ZIP) présente une forme de plateforme bombée qui s'affaisse sur la moitié sud pour rejoindre les versants de la Ternoise. La composition à adopter épousera cette forme pour obtenir des niveaux similaires entre les différentes éoliennes. L'implantation proposée ci-contre suit ainsi la courbe altimétrique 125 mètres.

- **une limitation du nombre d'éoliennes**

Dans un contexte de forte densité en éoliennes, l'implantation comprendra des espacements suffisants pour conserver néanmoins une respiration suffisante entre les éoliennes. Ainsi, une implantation à 4 éoliennes semble bien adaptée, avec une distance inter-éoliennes de minimum 300 mètres.

- **une limitation de la hauteur des éoliennes**

La hauteur des éoliennes sera limitée afin de ne pas créer d'effet de surplomb sur la vallée, comme illustré sur le profil ci-contre. Cela permet également d'obtenir un rapport équilibré entre la hauteur des machines et leur espacement.



6.5. ANALYSE DES IMPACTS DU PROJET

6.5.1. GENERALITES

6.5.1.1. LE PROJET DE PAYSAGE

L'implantation d'éoliennes s'inscrit dans une démarche d'aménagement du territoire, dans le but d'aboutir à un paysage nouveau, digne d'intérêt. Les éoliennes participent alors à la mutation des paysages liée à l'évolution des besoins d'une société.

L'état initial réalisé dans un premier temps a permis de mettre en évidence les principales sensibilités paysagères et patrimoniales et la manière dont le site est perçu sur le territoire. Afin d'aboutir à un réel projet de territoire, l'implantation d'éoliennes tient compte des caractéristiques du paysage et s'appuie sur les composantes locales pour proposer un projet en adéquation avec ces objectifs.

6.5.2. DEFINITION DU PROJET

6.5.2.1. ZONE D'INFLUENCE VISUELLE

La carte de Zone d'Influence Visuelle montre la zone de visibilité du projet dans un rayon de 20 kilomètres. Les éoliennes sont considérées comme « visibles » à partir du moment où un bout de pale est perceptible. Cela signifie que l'on considère la dimension totale des éoliennes (mat et rotor), soit en l'occurrence une hauteur de 179,5 mètres.

La réalisation de la carte de Zone d'Influence Visuelle intègre différents paramètres permettant de se rapprocher de la réalité du terrain : prise en compte du relief, modélisation des boisements (hauteur 20 mètres) et du bâti (hauteur 10 mètres). Néanmoins, il s'agit d'une vision schématique qui ne saurait restituer la complexité de la réalité du terrain.

La carte de ZIV (ci-après) confirme les enjeux identifiés dans l'état initial en termes de visibilité :

- des axes de perceptions correspondant aux étendues du plateau du Ternois de part et d'autre de la vallée de la Ternoise,
- une partie nord-est du territoire (Haut Pays d'Aire) isolée du plateau et ne présentant aucune visibilité sur le projet,
- à l'ouest du territoire (vallons du Montreuillois), des vues limitées par les boisements et les vallonnements.

6.5.3. PREALABLE AU CARNET DE PHOTOMONTAGES


6.5.3.1. LA LOCALISATION DES POINTS DE VUE

Les pages suivantes présentent les points de vue choisis pour les photomontages :


- tableau listant les points de vue pour lesquels des photomontages ont été réalisés et qui sont présentés dans le carnet de photomontages ;
- cartes localisant ces points de vue à l'échelle de l'aire d'étude rapprochée et à l'échelle de l'aire d'étude éloignée.

Zone d'Influence Visuelle du projet et photomontages

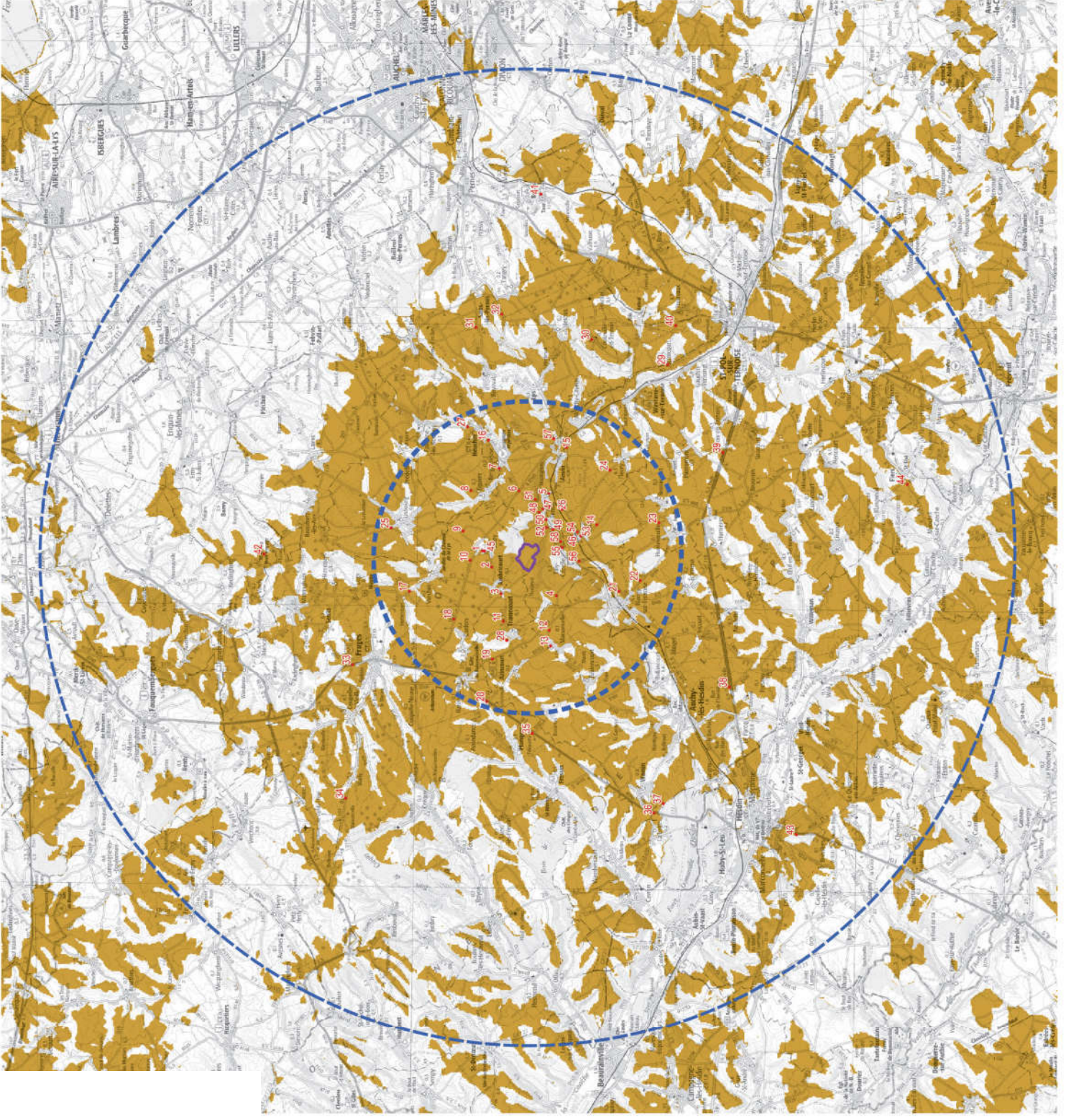
 Zone d'implantation Potentielle (ZIP)

 Aire d'étude rapprochée (6 km)

 Aire d'étude éloignée (20 km)

 Zone d'Influence Visuelle du projet au critère :
«au moins une éolienne visible en bout de pale»

 Localisation des photomontages



■ LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES - AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

N°	LOCALISATION	INTERET	PAYSAGE	PATRIMOINE	LIEU DE VIE	ROUTE
1	Crépy - rue de l'Eglise	vue depuis le centre-bourg en arrière-plan de l'église			x	
2	Crépy - sortie ouest du bourg	vue depuis la frange urbaine			x	
3	Ambricourt - parvis de l'église	vue depuis l'intérieur du bourg			x	
4	Tilly-Capelle- route de plateau en contrehaut de la ferme de Froideval	vue en arrière-plan d'un lieu de vie isolé			x	
5	Teneur - RD97 à l'est du bourg - entrée du lieu-dit Maisnil	vue en arrière-plan du bourg			x	
6	Teneur - RD343 au carrefour avec RD97	vue depuis un point haut				x
7	Bergueuneuse - sortie ouest (route d'Equirre)	vue en sortie de bourg			x	
8	Equirre - route de plateau au nord du bourg (lieu-dit le Gay)	vue à travers le vallon d'Equirre	x		x	
9	Crépy - croisement de chemins au nord du bourg (cote 134)	vue à proximité d' un chemin de randonnée (GRP)	x		x	
10	Crépy - RD343 à l'entrée ouest du bourg	vue en arrière-plan du bourg			x	x
11	Tramecourt - sortie est du bourg par la RD71	vue en sortie de bourg			x	
12	Maisoncelle - route à l'est du bourg - lieu-dit les Warmes	vue depuis la frange urbaine			x	
13	Maisoncelle - rue principale- dent creuse au niveau de l'église	vue depuis l'intérieur du bourg			x	
14	Erin - entrée sud en contrehaut du bourg	vue à l'arrière-plan du bourg	x		x	
15	Anvin -entrée est par la RD343	vue à l'arrière-plan du bourg	x	x	x	
16	Heuchin - RD71 entre centres d'Heuchin et de Bergueuneuse	perspective urbaine			x	x
17	Verchin - RD93 au nord du bourg	vue panoramique et covisibilité avec l'église MH	x	x	x	
18	Canlers - RD343 à l'est du bourg	vue en sortie de bourg et depuis une route de plateau			x	x
19	Azincourt - RD104 entre Ruisseauville et Tramecourt	vue depuis le site de la bataille d'Azincourt	x	x	x	
20	Azincourt - RD928 au carrefour avec la RD71	vue depuis un axe routier principal				x
21	Blangy-sur-Ternoise - sortie est par la RD94	vue en sortie de bourg depuis la vallée de la Ternoise	x		x	
22	Blangy-sur-Ternoise - entrée sud par la RD104	vue à l'arrière-plan du bourg, à travers la vallée	x		x	
23	Humeroeuille- route entre les centres d'Humeroeuille et Bermicourt	vue depuis un ensemble de villages			x	
24	Fleury - sortie nord par la route d'Erin	vue en sortie de bourg			x	
25	Lisbourg - rue descendant vers l'église (coté nord)	perspective sur l'église		x	x	
26	Teneur - RD94 au niveau du chemin agricole menant à Teneur	vue en arrière-plan de Teneur	x		x	
27	Heuchin - RD94 en contrehaut de l'église	covisibilité avec l'église, Monument Historique				
28	Tramecourt - allée située dans la perspective du château	covisibilité avec le château, Monument Historique		x		
45	Depuis la rue de l'église à Crépy	éviter masques du photomontage 1 en se déplaçant			x	
46	Depuis l'église d'Erin	Erin (place, mémorial, église)			x	
47	Teneur par la D97 aux abords de l'école primaire	Teneur selon axe principale de circulation			x	
48	Camping de la Verte Colline à Teneur	vue depuis les MH- de Fiers (château et église)			x	
49	Teneur en sortie ouest par la D97	sortie selon axe principal de circulation			x	
50	Teneur - D97 / rue d'Heuchin	centralité selon axe principal de circulation			x	
51	Maisnil en frange nord	hameau en conurbation avec teneur			x	
52	Teneur, en frange nord-est du presbytère inscrit MH	frange de village potentiellement exposée			x	
53	Erin, monument aux morts	Erin (place, mémorial, église)			x	
54	Eglise d'Erin par la D94	Erin (place, mémorial, église)			x	
55	Tilly-capelle centre	évaluer les villages situés en fond de vallée			x	
56	Teneur, au lieu-dit «le Petit Marais»	évaluer les villages situés en fond de vallée			x	
57	Anvin, hameau «Le Petit Anvin»	évaluer les villages situés en fond de vallée			x	
58	La Warrenne à hauteur du 11 rue du Moulin	évaluer les villages situés en fond de vallée			x	